

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01277 Numéro SIREN : 798 855 508 Nom ou dénomination : PALAMITI FINANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt 2872

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 548 619		1 548 619	1 547 119	1 500	0.10
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts				7 006	7 006	100.00
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 548 619		1 548 619	1 554 125	5 506	0.35
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	11 559		11 559	9 189	2 370	25.79
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 089		5 089	37 545	32 456	86.44
	Autres créances	13 458		13 458	7 953	5 505	69.21
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	9 009		9 009	6 251	2 758	44.11
	Charges constatées d'avance (3)	578		578	646	68	10.52
	Total III	39 693		39 693	61 585	21 892	35.55
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 588 312		1 588 312	1 615 710	27 398	1.70

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	30 000	30 000		
	Réserves				
	Réserve légale	3 000	3 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 194 656	777 276	417 380	53.70
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	241 559	417 380	175 821	42.12
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 469 215	1 227 656	241 559	19.68
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	94 749	352 953	258 204	73.16
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 351	4 004	347	8.66
	Dettes fiscales et sociales	12 564	31 098	18 533	59.60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	7 433		7 433	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	119 097	388 055	268 957	69.31
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 588 312	1 615 710	27 398	1.70

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

119 097

388 055

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	575 017		575 017	401 299		173 718	43.29
Chiffre d'affaires NET	575 017		575 017	401 299		173 718	43.29
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				74 503		74 503	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			500			500	
Autres produits				55		55	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			575 517	475 857		99 660	20.94
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			467 418	328 415		139 002	42.33
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 370	4 172		6 542	156.80
Autres achats et charges externes *			44 244	49 695		5 451	10.97
Impôts, taxes et versements assimilés			1 081	751		330	43.90
Salaires et traitements			37 404	25 291		12 113	47.90
Charges sociales			12 394	7 518		4 876	64.85
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 558	2 901		343	11.83
Total des Charges d'exploitation (II)			562 727	418 743		143 985	34.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			12 790	57 114		44 325	77.61
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

MP

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	239 692		361 995		122 303	33.79
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	239 692		361 995		122 303	33.79
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	28		3 356		3 328	99.17
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	28		3 356		3 328	99.17
2. Résultat financier (V-VI)	239 664		358 639		118 976	33.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	252 454		415 754		163 300	39.28
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	994				994	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			31 499		31 499	100.00
Total VII	994		31 499		30 504	96.84
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	122				122	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 006		31 499		24 492	77.76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	7 128		31 499		24 370	77.37
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 134				6 134	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 760		1 626		6 386	392.74
Total des produits (I+III+V+VII)	816 203		869 351		53 148	6.11
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	574 644		451 971		122 673	27.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	241 559		417 380		175 821	42.12

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	6
Charges à payer	6
Charges et produits constatés d'avance	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

VP

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	5 929
Total	5 929

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	578
Total	578

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus



PALAMITI FINANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : SQUARE GOULD PLAGE STELLA,
BEACH PIRATES LOTISSEMENT N6
06160 JUAN LES PINS
798 855 508 RCS ANTIBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin,

A quatorze heures,

Les associés de la société PALAMITI FINANCE, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, divisé en 1 500 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur ALAIN PALAMITI, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Madame ANNE PALAMITI, titulaire de 1000 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par PALAMITI Alain, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- La constatation de l'absence de convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

AP AP

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 241 559 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	241 559 euros
Affecté en totalité au compte « réserves facultatives »	241 559 euros

Le compte "réserves facultatives" s'élève ainsi à 1 436 214 euros.

UP AF

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constate l'absence de conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver l'absence de rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

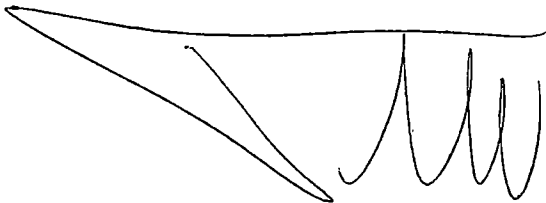
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

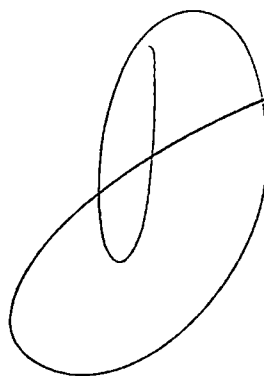
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

ALAIN PALAMITI

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by several vertical and curved strokes.

ANNE PALAMITI

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized oval shape with a vertical line through it.